

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Guy PEMARTIN, Maire.

Etaient excusés : André DOMERCQ (procuration à Isabelle VARESANO)- Sandrine SAVIGNAC.

1^{er} point : ECOLE - RPI

L'arrêté de création a été pris par Mr le Préfet le 12 août, et le SIVU installé le 23 août. Guy PEMARTIN a été élu Président, Pierre LAFARGUE (St Girons) et Marie-Christine CANTON (St Boès), vice-présidents.

Les élus ne percevront pas d'indemnité de fonction.

Ce transfert de compétence suppose des régularisations :

1- Transfert du Personnel

Le personnel communal a été transféré de la façon suivante :

- Emploi ATSEM : transféré en totalité pour 34 heures
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : transféré pour 26 heures avec une augmentation du temps de travail de 2 h pour actualiser la situation suite à la mise en place des activités périscolaires. Il conserve 4 heures sur la commune pour la bibliothèque.
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : transféré pour 10 heures. L'emploi pour la commune sera de 13.25 heures.

Mises à disposition :

Emploi d'avenir : mise à disposition pour 20 heures jusqu'à la fin du contrat

Adjoint technique : mise à disposition pour 0.50 heures par semaine scolaire

Des conventions sont à signer pour ces deux emplois

Personnel administratif : une convention sera passée avec le SIVU pour facturer les heures de prestation.

2- Mises à disposition de locaux

Si la mise à disposition des locaux scolaires est automatique du fait du transfert, il n'en va pas de même pour les autres locaux que le SIVU pourrait utiliser :

- Salle de sport,
- Salle associative

Il faudra donc une convention entre les deux collectivités

La mise à disposition des locaux scolaires sera formalisée quant à elle par un procès verbal.

2ème POINT : DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est approuvée pour des virements de crédits nécessaires à la dotation du SIVU. La participation à verser pour ce trimestre scolaire est évaluée à 39 927 pour la commune. Elle est proportionnelle au nombre d'enfants de chaque collectivité, les élèves domiciliés hors commune restant à charge de la collectivité d'origine.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	-8 500,00	70848 (70) : aux autres organismes	800,00
6067 (011) : Fournitures scolaires	-3 490,00		
6161 (011) : Multirisques	-700,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	-200,00		

6332 (012) : Cotisations versées au FNAL	-10,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national et CNFPT	-370,00		
6338 (012) : Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	-50,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-18 456,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-800,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-3 335,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	-4 237,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	-52,00		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. charges territoriales	41 000,00		
	800,00		800,00
Total Dépenses	800,00	Total Recettes	800,00

3 ème POINT : PERSONNEL

1 – Un poste d'agent de maîtrise est créé au 1^{er} janvier 2017 au titre de la promotion interne.

2- Convention CNRACL – Centre de Gestion

Le Centre de Gestion est correspondant de l'organisme régissant les retraites des fonctionnaires territoriaux. Une délibération est nécessaire pour reconduire cette convention.

4ème POINT : convention CCLO pour économies d'énergie

Une convention sera signée avec la communauté de Communes dans le cadre des travaux au groupe scolaire. La commune pourra bénéficier d'une subvention pour économie d'énergie (environ 37 000 €).

5ème POINT : POINT SUR DOSSIERS - DIVERS

A - Immeuble GOYNAUD : la procédure se poursuit avec l'envoi d'un courrier pour demander un rapport d'expertise sur la solidité de l'immeuble. Le concours d'un avocat avait été sollicité pour avoir un avis sur le dossier.

B – Entretien des bâtiments :

Les travaux de mise au normes du tableau et circuit électriques de la salle de sport ont été réalisés par l'entreprise DESLUX LABOUDIGUE : 6 415.52 €

C – PLU

Le syndicat des 3 cantons a formulé son avis et le dossier va passer en commission à la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 31 août.

D-TRAVAUX ECOLE

Les travaux ont pris du retard. Certaines entreprises devront attendre les vacances de Toussaint pour intervenir.

Emprunt : des contacts ont été pris avec divers organismes bancaires.

D-Agenda d'accessibilité programmée : l'APGL a été relancée compte tenu du terme de la dérogation au 27 septembre.

E -Lotissement Arriou de l'Ous : suite à une réunion en mairie, la CCLO va chiffrer à minima ce que les co-lotis devront réaliser pour être en conformité avec le permis.

DIVERS

Commune d'Orthez :

1 -inscription d'élèves hors commune : l'entrevue avec le Maire d'Orthez a permis de trouver un terrain d'entente. Les élèves de la commune inscrits à ORTHEZ intégreront le groupe scolaire de BAIGTS à la rentrée.

2 – Portage des repas aux aînés : la demande du CCAS d'Orthez aux communes pour participer au portage des repas est laissée en attente compte tenu du manque de concertation préalable.

A l'avenir les rationnaires paieront le portage du repas à taux plein, à charge pour chaque CCAS d'intervenir ou pas selon la situation financière de chacun.

Electrification : suite à la plainte de riverains et contact avec l'interlocuteur d'ERDF, une demande va être faite auprès du syndicat d'énergie pour le remplacement d'une ligne 4 fils en torsadé.

L'entreprise ayant assuré l'élagage pour le compte d'ERDF a laissé, aux riverains propriétaires des arbres, le soin d'évacuer les branchages.

Monument aux Morts : la demande émanant du Centre Généalogique des Pyrénées Atlantiques qui s'est intéressé « aux oubliés » des soldats morts pour la France afin de les inscrire sur le monument de la commune sera transmise « Au souvenir Français » pour avis.

Ateliers jeunes : le point a été fait sur la session 2016 qui a donné satisfaction tant à la commune qu'aux jeunes qui ont participé.

Réseau d'eau :

- Réparation de la fuite d'eau sur le parking de la maison médicale : la réunion de chantier sur place n'a pas donné satisfaction au syndicat des 3 cantons compte tenu des exigences du service voirie pour la remise en état.
- Une fuite importante sur le chemin Bergemayou

*Une demande de stage en espace vert par l'ADAPEI pour un ouvrier du CAT a été acceptée

*Des problèmes récurrents de divagation de chien sont encore à signaler.

*Les travaux de réfection du logement place de la mairie devraient être engagés très prochainement.

*Un complément de signalétique, notamment pour le cabinet médical, a été demandé à la CCLO.

Séance levée à 22h30
Le Maire – Guy PÉMARTIN

